

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2023-36 du 23 OCTOBRE 2023

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL «CHAMP PASTEUR»
– LOT 2 – AVENANT N°1**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au marché de travaux d'aménagement du lotissement communal « Champ Pasteur », alloti en 3 lots : un 1^{er} lot « Terrassements – Voirie », un 2^{ème} lot « Réseaux d'eaux usées et eaux pluviales », et un 3^{ème} lot « Aménagements paysagers » ;
Vu les notifications d'attribution des trois lots du marché en date du 21 juin 2023 ;
Vu la décision 2023-22 du 21 juin 2023 relative à l'attribution des trois lots du marché ;

Considérant la nécessité d'ajuster le montant du lot 2 sur proposition du Maître d'œuvre Géo Bretagne Sud, reçue le 20 octobre 2023 et pour une plus-value sur les travaux d'eaux usées : **raccordements des lots 6,12 et 16, reprise de gouttières existantes impasse des Maures, raccordement du puits et fourniture et pose d'un drain dans les noues ;**

Décide

Article 1 : Le lot 2 du marché de travaux d'aménagement du lotissement communal « Champ Pasteur », est modifié de la manière suivante :

| | |
|------------------------------|------------------------|
| Montant initial lot 2 | 112 225,00 € HT |
| Montant avenant n°1 | 23 474,90 € HT |
| Nouveau Montant lot 2 | 135 699,90 € HT |

(Nouveau Montant total du marché : 364 855,33 € HT)

Le Maire,
Patrick BEILLON

